

Webinaire - La politique science ouverte de l'ANR et le Plan de Gestion des Données (PGD)

14 novembre 2019

1. La politique science ouverte de l'ANR
2. Le Plan de Gestion des Données
3. L'outil DMP OPIDoR

La politique science ouverte de l'ANR

S'inscrit pleinement dans le cadre du [plan national pour la science ouverte](#)

- Un volet libre accès aux publications
- Un volet centré sur les données de la recherche
- Le développement d'une approche concertée aux niveaux national, européen et international

Mise en œuvre de la science ouverte dans nos appels depuis 2019

Deux volets (depuis l'AAPG 2019) :

- Libre accès aux publications scientifiques
- Plan de Gestion des Données (PGD)

Libre accès aux publications scientifiques

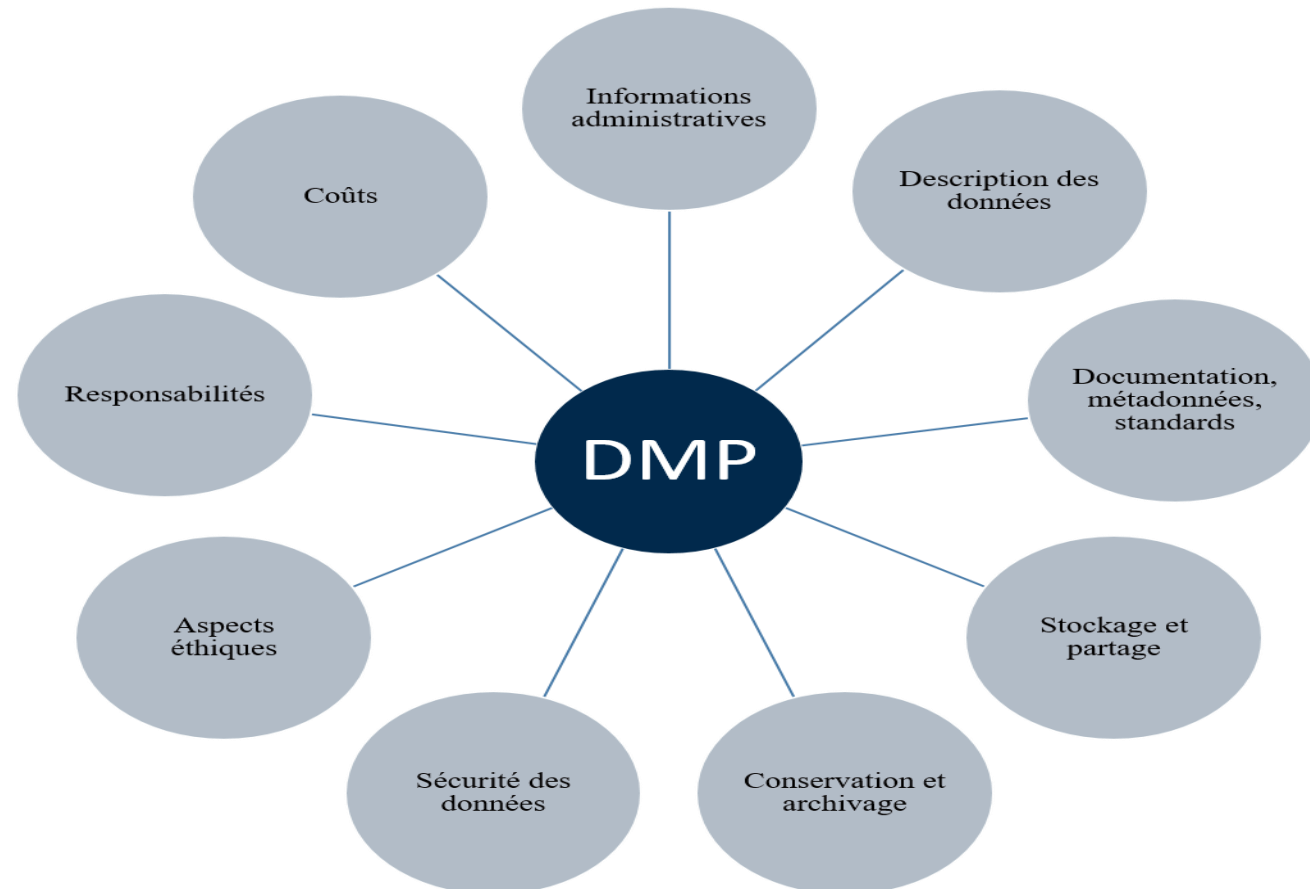
Pour les projets financés :

- le coordinateur ou la coordinatrice et les partenaires s'engagent à déposer les publications scientifiques (texte intégral) issues du projet de recherche dans une archive ouverte, soit directement dans HAL soit par l'intermédiaire d'une archive institutionnelle locale dans les conditions de l'article 30 de la Loi « Pour une République numérique » (embargo max. 6 mois pour STM et 12 mois pour SHS)
- L'ANR recommande de privilégier la publication dans des revues ou ouvrages nativement en accès ouvert

Le Plan de Gestion des données (PGD) – Qu'est ce que c'est?

Le PGD est un document synthétique et **évolutif** qui aide à **organiser et anticiper** toutes les étapes du cycle de vie de la donnée. Il explique pour chaque jeu de données comment seront gérées les données d'un projet, depuis leur création ou collecte jusqu'à leur partage et leur archivage.

Le PGD s'appuie sur **le cycle de vie des données** qui désigne les différentes étapes de traitement des données au cours d'un projet de recherche (cf. [DORANUM](#))



Le Plan de Gestion des données (PGD) – Un nouveau livrable

Pour les projets financés :

- Un PGD devra être transmis à l'ANR à T0+6 avec mise à jour à mi-parcours (si projet > 30 mois) et à la fin du projet
 - Un livrable avec 3 versions
- Obligation contractuelle (Règlement Financier et convention)
- L'ANR recommande l'utilisation de [son modèle de PGD](#)
 - Il est disponible sur l'outil [DMP OPIDOR](#) de l'INIST pour une saisie en ligne

Possibilité d'utiliser un modèle institutionnel de PGD d'un des partenaires du projet

Le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » est au cœur de la démarche de l'ANR

Le Plan de Gestion des données – Le modèle ANR

- Sollicitation du « collège données » de la recherche du CoSO par l'ANR
 - Préconisation d'utiliser le modèle développé par Science Europe : *Guide pratique pour une harmonisation internationale de la gestion des données de recherche*
 - Préconisation d'une approche en deux temps :
 - 1er temps centré bonnes pratiques de gestion
 - 2ème temps centré ouverture + FAIR
 - (Faciles à trouver - Accessibles – Interopérables – Réutilisables)

- Echange avec les autres agences (ADEME, ANSES, INCA, ANRS)

- Le PGD est demandé dans le cadre de l'ERC et H2020, et aussi par la majorité des autres agences de financement en Europe

- ➔ Alignement européen et international sur la mise en place des PGD et l'adoption progressive des principes FAIR.

Structuration du modèle ANR de PGD

6 rubriques déclinées ensuite en questions pour une plus grande compréhension et facilité d'utilisation

- 0 Informations générales
- 1 Description des données - collecte ou réutilisation de données existantes
- 2 Documentation et qualité des données
- 3 Stockage et sauvegarde pendant le processus de recherche
- 4 Exigences légales et éthiques, codes de conduite
- 5 Partage des données et conservation à long terme
- 6 Responsabilités et ressources en matière de gestion des données

Quelques éléments de réponse aux questions posées en ligne

- Le PGD ne fait pas partie du processus de sélection des projets
- Le PGD est un livrable et fait partie intégrante du projet
- Pas d'obligation d'ouverture des données. Le principe en vigueur « Aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire »
- Les coûts relatifs à la gestion des données sont éligibles dans le cadre du financement ANR dans le respect du règlement financier
- Pour des recommandations de format, durée de conservation, entrepôt de stockage, etc, consultez :
 - La politique science ouverte de votre établissement
 - Votre cellule d'appui aux montages des projets
 - Le portail OPIDoR
 - Des ressources disciplinaires comme [Research Data Alliance](#)

Pour aller plus loin

- Une page dédiée à la politique science ouverte sur [le site de l'ANR](#)
- Une actu ANR sur les PGD : <https://anr.fr/fr/actualites-de-lanr/details/news/lanr-met-en-place-un-plan-de-gestion-des-donnees-pour-les-projets-finances-des-2019/>
- Un OPIDoR Tour organisé par l'INIST a commencé et se déroule jusqu'en mars
Les différentes dates et les informations détaillées sur la démarche d'Optimisation du Partage et de l'Interopérabilité des Données de la Recherche <https://opidor.fr> portail OPIDoR mis en ligne par l'Inist-CNRS
- Le site [Ouvrir la Science](#) du Comité pour la Science Ouverte (CoSO)
- Pour toute question : scienceouverte@anr.fr